



Rejoignez le Cercle Rameau

Cercle des amateurs de musique baroque

**Vous êtes curieux, vous aimez la musique
et souhaitez soutenir les jeunes talents ?
Rejoignez le Cercle Rameau dès 100€ par an
et accédez à de nombreux avantages.**

- Réservations anticipées et placement privilégié pour les Jeudis musicaux
- Répétitions exclusives et échanges avec les artistes
- Conférences thématiques
- Réductions sur l'ensemble de notre boutique en ligne (livres, CDs et partitions)



CMBV.FR

Lieu d'échange et de partage,
le Cercle Rameau offre à ses membres
une découverte musicale unique et privilégiée,
à travers concerts, conférences et
rencontres avec chercheurs et artistes
au sein de l'Hôtel des Menus-Plaisirs.

Adhésion

Prénom · Nom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Date de naissance : _____

Je souhaite adhérer au Cercle Rameau :

Donateur solo

100€

(soit 34€ après
déduction fiscale)

Donateur duo

180€

(soit 61€ après
déduction fiscale)

Autre montant

_____ €

Je souhaite que mon don demeure anonyme

Je souhaite recevoir la brochure du Fonds de dotation du CMBV

Je souhaite recevoir des informations concernant les libéralités
(legs, donation, assurance vie)

Comment avez-ou connaissance du Cercle Rameau ?

Ce bulletin est à retourner auprès de

CMBV · Service mécénat
22 avenue de Paris – CS 70353
78035 Versailles cedex

Date et signature

Comment faire un don au Cercle Rameau ?

Par chèque à l'ordre du CMBV
Par don en ligne sur notre site
www.cmbv.fr/faire-un-don
Par virement
IBAN : FR76 3000 3023 5000 0509 7517 914
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Contactez-nous

Tony Favier
Responsable du
mécénat et des
relations publiques
+33 (0)1 39 20 78 10
mecenat@cmbv.com

Vous êtes un particulier, votre don au CMBV via le Cercle Rameau vous permet de bénéficier d'une réduction de 66% de son montant sur l'impôt sur le revenu (IRPP), dans la limite de 20% du revenu imposable.

Vous pouvez aussi bénéficier d'une réduction de 75% du montant de votre don sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), dans la limite de 50 000€ par an.

Vous êtes une entreprise, votre don au CMBV vous permet de bénéficier d'une réduction de 60% de son montant sur l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.